

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1^{ERE} DIVISION NATIONALE DES EQUIPES 2 MESSIEURS
TROPHÉE PIERRE ETIENNE GUYOT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Pour les Clubs :

Ouvert aux Clubs ayant déjà une équipe en division Messieurs l'année de l'épreuve.

Tout Club ne figurant plus dans les divisions Messieurs de l'année en cours ne pourra pas présenter d'équipe 2.
 L'équipe sera déclarée « Forfait ».

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

5 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale et ½ finales 1 foursome et 2 simples consécutifs

4^{ème} jour : finale 2 foursomes et 5 simples

Sauf les forfaits, les équipes classées au-delà de la 8e place lors de la qualification sont maintenues en 1ère division.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée Pierre Etienne GUYOT confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.
 Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.